

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50336

Numéro SIREN : 432 995 546

Nom ou dénomination : A.S.C.S (ARTISANS SAVOYARDS CHAUFFAGE SANITAIRE)

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 5681

ASCS SARL

221 Avenue du Pont de Rhonne 73200 ALBERTVILLE

Liasse 17 IS RS

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>ASCS SARL</u>				Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>221 Avenue du Pont de Rhonne 73200 ALBERTVILLE</u>														
SIREN <table border="1"><tr><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>9</td><td>9</td><td>5</td><td>5</td><td>4</td><td>6</td></tr></table>						4	3	2	9	9	5	5	4	6
4	3	2	9	9	5	5	4	6						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>						1	2	1	2					
1	2													
1	2													
				Exercice N clos le <table border="1"><tr><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>6</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>		3	0	0	6	2	0	1	7	
3	0	0	6	2	0	1	7							
ACTIF				Brut										
				Amortissements-Provisions										
				Net										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014	334	016	334								
	Immobilisations corporelles *		028	83 586	030	77 534								
	Immobilisations financières * (1)		040	110 602	042	110 602								
	Total I (5)		044	194 523	048	77 868								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	46 109	052	46 109								
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	80 608	070	80 608								
		Autres * (3)	072	9 835	074	9 835								
	Valeurs mobilières de placement		080	33 266	082	33 266								
	Disponibilités		084	42 844	086	42 844								
	Charges constatées d'avance *		092	1 910	094	1 910								
Total II		096	214 571	098	214 571									
Total général (I + II)				110	409 094	112	77 868	331 225						
PASSIF														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		120	50 000								
	Écarts de réévaluation		124		124									
	Réserve légale		126		126	5 000								
	Réserves réglementées *		130		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132									
	Report à nouveau		134		134	166 997								
	Résultat de l'exercice		136		136	23 496								
	Provisions réglementées		140		140									
	Total I		142		142	245 493								
	Provisions pour risques et charges		154		154	9 000								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156	3 158								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		166	33 118								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	5 296	172	40 456								
REVENUS	Produits constatés d'avance		174		174									
	Total III		176		176	76 732								
Total général (I + II + III)				180		331 225								
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 242								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	25 712								
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SAGE Experts-comptables janvier 2017

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire Article 302 septies A bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : ASCS SARL

Formulaire déposé au titre de l'IR : 013

Exercice N clos le : 31/03/2017

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
	Production stockée *			217		218	480 475		
	Production immobilisée *					222	9 448		
	Subventions d'exploitations reçues					224			
	Autres produits					230	963		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	490 886	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	177 546		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(2 526)		
	Autres charges externes *	dont crédit bail : – mobilier – immobilier			242	57 578			
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	584	244	8 251		
	Rémunérations du personnel *					250	152 294		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	65 469		
	Dotations aux amortissements *					254	4 351		
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	522				
		260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	463 486		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	27 401		
Produits financiers (III)		280	13	Charges financières (V)		294	108		
Produits exceptionnels (IV)						290	5		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300	2			
			348						
Impôt sur les bénéfices *		(VII)			306	3 813			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	23 496		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		312	23 496	314				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		316						
	Provisions non déductibles *		318						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cs d'associés	247		324	3 813				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			330	4 145				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			248					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			249					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit				350	6 034			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				346				
					655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	25 420	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						Déficit col. 2	356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :									360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	25 420	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2017

Extension

[illegible]

Annexes**ASCS SARL****ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 331 225,09 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 23 495,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/10/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ASCS SARL

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :
3360 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

ASCS SARL

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 194 523 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	334			334
Immobilisations corporelles	81 231	2 355		83 586
Immobilisations financières	87 246	23 357		110 602
TOTAL	168 811	25 712		194 523

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 77 868 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	334			334
Immobilisations corporelles	73 184	4 351		77 534
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	73 518	4 351		77 868

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires,	334	334	0	1 ans
Materiel outillage	30 161	26 649	3 511	de 3 à 7 ans
Agencements installations	1 194	445	749	7 ans
Materiel roulant	39 338	38 143	1 195	de 3 à 5 ans
Materiel de bureau	12 893	12 297	596	de 3 à 7 ans
TOTAL	83 920	77 868	6 052	

3.2 - Etat des créances = 199 695 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	107 342		107 342
Actif circulant & charges d'avance	92 352	92 352	
TOTAL	199 695	92 352	107 342

ASCS SARL**ANNEXE**

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Charges constatées d'avance = 1 910 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ASCS SARL

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 50 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	400	125,00	50 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	400	125,00	50 000

4.2 - Provisions = 9 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	9 000				9 000
TOTAL	9 000				9 000

4.3 - Etat des dettes = 76 732 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 158	1 916	1 242	
Dettes financières diverses	5 296	5 296		
Fournisseurs	33 118	33 118		
Dettes fiscales & sociales	34 304	34 304		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	857	857		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	76 732	75 490	1 242	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 1 122 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	6
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	828
Dettes fiscales & sociales	288
Autres dettes	
TOTAL	1 122

ASCS SARL

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 480 475 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	480 475	100,00 %
TOTAL	480 475	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ASCS SARL

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

ASCS SARL

ANNEXE

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 910 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4861000000)	1 910
TOTAL	1 910

8.2 - Charges à payer = 1 122 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	6
Sur emprunts auprès des établissements de crédit(1688400000)	6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	828
Fournisseurs(4081000000)	828
Dettes fiscales et sociales :	288
Etat charges a payer(4486000000)	288
TOTAL	1 122

ASCS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50 000,02 euros
Siège social :
221, Avenue du Pont du Rhonne
73200 ALBERTVILLE

RCS CHAMBERY 432 995 546

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2017

1. Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à VINGT TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET QUATRE VINGT HUIT CENTIMES (23 495,88 €) de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 23 495,88 euros

A titre de dividendes aux associés 5 000,00 euros
Soit 12,50 euros par part

Et le solde, soit la somme de 18 495,88 euros
En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 185 492,90 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 01 juin 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

WJ FF

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2014: Néant

Exercice clos le 30 juin 2015 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2016 :

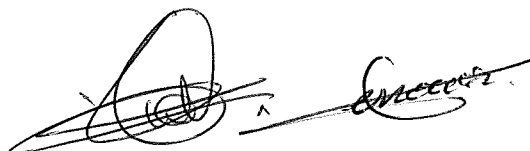
5 000,00 euros, soit 12,50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

2. Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



W FF